

DÉCRET

000

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 23'520'000.- destiné à financer la construction de l'établissement de détention pour mineurs "Aux Léchaies " à Palézieux

du 21 juin 2011

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit de CHF 23'520'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer la construction de l'établissement de détention pour mineurs à Palézieux

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissement*. Il sera amorti en 25 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 21 juin 2011.

La présidente du Grand Conseil :

Le secrétaire général du Grand Conseil :

C. Wyssa

O. Rapin

Le président :

La vice-chancelière :

P. Broulis

S. Nicollier